Une enquête auprès des pêcheurs de saumon par BGM et NGM dans le cadre du programme de recherche SAMARCH

La Fédération a reçu un courrier anonyme, un vrai, sauf que le changement de polices de caractères remplace les lettres découpées des JOURNAUX et collées, les traditions se perdent… Le moyen de communication reste lugubre. La règle est de ne pas y prêter attention et c'est d'autant plus tentant quand IL S'AGIT D'UNE MISSIVE QUI NE VOUS CONCERNE PAS DIRECTEMENT. (*Nous vous la reproduisons en suivant*).

Mais, nous nous sommes résolus à y répondre « au grand jour », parce que cela va permettre de mettre en lumière le travail animé par nos collègues de Bretagne. Suivez les liens ci-dessous :
https://samarch.org/fr/ et https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/presentation-programme-samarch

Déjà, ce que nous comprenons à la lecture du texte ici reproduit est que certains pêcheurs de saumon, d'origine et de quantité toutes les deux inconnues, sont contre l'avis - librement donné - d'autres pêcheurs. Bon, sans nombre et sans date, nous ne comprenons pas l'ampleur de la représentativité des idées exposées, ce qui est dommage, les idées sont toujours bonnes à entendre.

Nous allons rassurer tout le monde : dans le département de la Manche, les changements dans règlementation pêche, notamment celle de la pêche du saumon, ne sont pas issus de sondages, mais :

- **Soit de vœux émanant des AAPPMA transmis au préfet par la Fédération**. Ces vœux font l'objet d'avis de la part des instances gestionnaires : la Fédération départementale, la DDTM50, l'OFB et le COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs).
- **Soit de préconisations émises par le COGEPOMI** et soumise au préfet coordinateur de bassin qui prend l'arrêté cadre de nos arrêtés migrateurs départementaux.

Pour ce qui est de la gestion halieutique, et jusqu'à preuve du contraire, ce sont les AAPPMA détentrices du droit de pêche qui sont souveraines en matière de parcours de pêche et de gestion halieutique, dans les limites du respect de la règlementation.

En conséquence de quoi, **l'analyse d'un questionnaire émis dans le cadre d'une étude à grande échelle n'est pas de nature à modifier directement ni rapidement la règlementation,** en tout cas pas dans le département de la Manche. Il reste que, contrairement à ce qui est écrit dans la missive, plus de 10 % de réponses sur une population donnée est un résultat déjà significatif et qu'il est intéressant de lire cette synthèse de réponses pour comprendre où peuvent se situer certaines pistes de réflexion pour l'avenir, dans le but de valoriser au mieux notre richesse halieutique.

S'il existe un collectif de pêcheurs en désaccord avec les réponses apportées au sondage, une pétition signée ou un appel à un nouveau sondage seront des requêtes légitimes et audibles, mais nous n'interviendrons pas sous le coup d'une injonction anonyme, que ce soit bien compris une fois pour toute.

Le Président de la Fédération

Claude BUHAN

Nous sommes un **collectif de pêcheurs mécontents** qui rejettent les projets de restrictions de nos pratiques halieutiques, issus de la réalisation d'un pseudo-sondage.

Nous avons pris connaissance des **résultats d'une pseudo-enquête** faite par les associations "BRETAGNE GRANDS MIGRATEURS" et « NORMANDIE GRANDS MIGRATEURS » (affiliées aux Fédérations de Pêche Bretonnes et Normandes) et portant sur le degré de satisfaction des pêcheurs de saumons (et truites de mer), et leurs souhaits pour les réglementations futures. Les résultats de cette enquête sont consultables à l'adresse internet suivante: https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/actualites/256
En se basant sur le document de synthèse fourni on constate l'existence d'une liste édifiante des "souhaits majoritaires des pêcheurs" ayant répondu à l'enquête :

- Autorisation de la pêche des saumons de printemps et des castillons uniquement en no-kill (remise à l'eau obligatoire)

- Création de plus de parcours spécifiques (notamment Mouche et No-Kill)

- Interdiction de certaines techniques de pêche (en particulier les appâts naturels)

- L'utilisation d'hameçons simples sans ardillon pour la pêche à la mouche et aux leurres doit également être encouragée voire imposée.

-Diminution des quotas individuels pour le saumon (printemps et castillons) et instauration d'une déclaration obligatoire et quota individuel pour la truite de mer .

-Augmentation de la taille légale de capture du saumon et de la truite de mer et instauration d'une double maille *(taille minimale et maximale de capture) afin de préserver les poissons les plus grands (meilleurs géniteurs).*

-Plusieurs répondants soulignent même l'intérêt d'imposer une réservation obligatoire (gratuite ou à un coût limité) pour certains parcours *afin de limiter le nombre de pêcheurs et ainsi augmenter la qualité de la pêche*

- Retardement de l'ouverture de la pêche pour préserver les bécards-ravalés

-Création de timbres migrateurs spécifiques moins chers (notamment pour le « no-kill »)

ETC... ETC.. !!!

NOS OBSERVATIONS

Il s'agit d'une **pseudo-enquête discriminatoire et confidentielle**, car diffusée principalement sur le Web et emails. Cette enquête est **très fortement biaisée et non représentative des souhaits de l'ensemble des pêcheurs.... C'est ce que l'on peut constater en analysant qui sont les pécheurs ayant répondu à l'enquête :**

1) NUMERIQUEMENT : au total, après plusieurs relances adressées par email à 650 pêcheurs, seules 295 réponses valides et complètes ont été obtenues. Or d'après les statistiques communiquées par la Fédération Nationale on sait qu'en 2019 il y avait eu 2485 timbres migrateurs vendus en Bretagne+ Normandie. **Les conclusions de l'enquête se basent donc sur les souhaits exprimés par seulement 295/2485, c'est à dire sur seulement 12 % des pêcheurs de Saumons !!!**

2) QUALITATIVEMENT : il est dit dans les résultats de l'enquête que 66% des répondants se déclarent être pêcheurs à la mouche et 50% déclarent avoir déjà pêché le saumon à l'étranger. On est donc éclairé sur le profil sociologique des répondants à l'enquête : il s'agit **majoritairement de pêcheurs à la mouche** (alors que ce mode de pêche est loin d'être majoritaire au bord de l'eau) et il s'agit majoritairement de pêcheurs **suffisamment fortunés pour se payer des voyages de pêche à l'étranger** (ce qui n'est évidemment pas le cas de la plupart des pêcheurs)

On voit donc clairement que, **tant sur le plan numérique que sociologique, cette enquête ne peut en aucun cas être considéré comme représentative du souhait de l'ensemble des pêcheurs de saumons.**
D'ailleurs, l'organisme chargé du sondage (*SYNOPTIC*), reconnait lui-même : *"l'existence d'un biais de collecte, excluant les personnes les plus éloignées de l'informatique ou réticentes à donner des informations sur internet"*

NOS DEMANDES :

Une vraie enquête exhaustive aurait obligatoirement dû s'adresser à TOUS les pêcheurs de saumons (possesseurs de la taxe migrateur) même ceux qui n'ont pas accès internet...
Nous demandons donc expressément que les FEDERATIONS S'ENGAGENT A DILIGENTER UNE NOUVELLE ENQUETE-SONDAGE, qui sera nécessairement communiquée directement **SOUS FORME PAPIER**, à chacun des pêcheurs de saumon, **AU MOMENT DE l'ACHAT de LEURS PERMIS** (munis du Timbre Migrateur).
Faute de de cela, nous serions forcé de constater l'existence d'une volonté délibérée d'écarter du sondage une majorité de pêcheurs moins fortunés et n'ayant pas accès aux outils numériques. Nous demanderons **aux AAPPMA et aux fédérations départementales concernées d'en rendre compte** lors des prochaines AG électives de la fin d'année.